

Ouvriers et employés : un travail sous contrôle

10 novembre 2020



Le travail à la chaîne, les contraintes automatiques et une surveillance hiérarchique régulière décrivent un contrôle strict du rythme du travail. Selon ces trois critères, la part de travailleurs dont le rythme de travail est sous contrôle étroit a augmenté en 2016 par rapport à 2005. Si la plupart des cadres supérieurs subissent peu ou pas ces contraintes, une part importante des ouvriers et des employés déclarent y être soumis.

Qui travaille à la chaîne ou sous contrainte automatique ?

Le travail à la chaîne ou sous contrainte automatique [1] concerne en France, selon les données 2016 du ministère du Travail, seulement 5 % de l'ensemble des salariés, notamment en raison du déclin industriel. Malgré tout, le travail rythmé par une machine a progressé de deux points entre 2005 et 2016.

Toutes les catégories socioprofessionnelles ne subissent pas ces conditions de travail de la même manière. Ainsi, 14 % des ouvriers déclarent y être soumis contre pratiquement aucun cadre supérieur, 4 % des employés et 2 % des professions intermédiaires. Si l'on entre dans le détail pour les ouvriers, c'est même près d'un quart des ouvriers non qualifiés qui sont concernés.

Ensemble des salariés. Lecture : 14,4 % des ouvriers déclarent travailler à la chaîne ou sous contrainte automatique en 2016.
Source : enquêtes Conditions de travail, ministère du Travail - © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

Qui est soumis à un contrôle hiérarchique ?

Manquer d'autonomie dans son travail, c'est aussi voir son rythme de travail imposé par un contrôle hiérarchique permanent. Ces conditions de travail touchent en 2016 un tiers des salariés (à peu près le même niveau qu'en 2005), mais près de 43 % des ouvriers, soit 2,4 fois plus que les cadres supérieurs (18 %). 31 % des employés déclarent aussi subir une surveillance hiérarchique permanente.

Si l'on entre dans le détail des catégories socioprofessionnelles, plus d'un tiers des contremaîtres et agents de maîtrise, qui appartiennent aux professions intermédiaires, font l'objet d'un contrôle constant de leur rythme de travail, soit sept points de plus que ce que déclare l'ensemble des professions intermédiaires. Parmi les employés, ceux qui travaillent dans le commerce sont les plus concernés (37,5 %).

Ensemble des salariés. Lecture : 42,8 % des ouvriers déclarent que leur rythme de travail leur est imposé par un contrôle hiérarchique permanent en 2016.

Source : enquêtes Conditions de travail, ministère du Travail – © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

Les salariés dont le travail est répétitif

Un peu plus de quatre salariés sur dix déclarent que leur travail est répétitif, caractéristique d'un travail monotone, laissant peu ou pas de place à l'initiative. Ce type de conditions de travail a connu une augmentation importante en une dizaine d'années : le travail répétitif concernait 42 % des salariés en 2016 contre 28 % en 2005, avec une hausse nette entre 2005 et 2013 (+ 13 points).

Deux tiers des ouvriers déclarent que leur travail est répétitif en 2016, soit cinq fois plus que les cadres supérieurs, dont plus d'un sur dix est dans ce cas malgré tout (13 %). Les ouvriers non qualifiés sont ceux qui subissent le plus ces conditions de travail (78 %), loin d'être motivantes. Plus de la moitié de l'ensemble des employés (55 %) décrivent la même situation. En particulier, 60 % des employés de commerce et de ceux qui travaillent au service des particuliers déclarent que leur travail est répétitif.

Ensemble des salariés. Lecture : 65,9 % des ouvriers déclarent que leur travail est répétitif en 2016.
 Source : enquêtes Conditions de travail, ministère du Travail – © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

Photo / © Kadmy - Fotolia

[1] C'est-à-dire un rythme de travail soumis à la cadence d'une machine ou dépendant du déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce.

L'autonomie dans le travail par catégorie socioprofessionnelle

Unité : %

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble	Rapport ouvriers non qualifiés/cadres
--	---	----------------------------	----------	--------------------	------------------------	----------	---------------------------------------

Part de salariés qui déclarent ne pas pouvoir interrompre leur travail

18,6

28,6

36,4

31,8

37,9

30,2

2,0

L'autonomie dans le travail par catégorie socioprofessionnelle

Unité : %

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble	Rapport ouvriers non qualifiés/cadres
Part de salariés soumis à un travail à la chaîne	0,3	2,0	2,6	10,4	13,7	4,1	45,7
Part de salariés qui ne peuvent pas faire varier les délais fixés	30,2	34,6	33,6	46,6	48,5	36,3	1,6

Ensemble des salariés. France métropolitaine.

Source : ministère du Travail, Insee - Données 2013 - © Observatoire des inégalités

* Connaître au moins trois contraintes parmi les suivantes : le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, la cadence automatique d'une machine, d'autres contraintes techniques, la dépendance immédiate vis-à-vis des collègues, des normes de production à satisfaire en une journée, une demande extérieure, les contraintes ou surveillances permanentes exercées par la hiérarchie et un contrôle ou un suivi informatisé. Lecture : en 2016, 53,4 % des ouvriers qualifiés subissent des contraintes de rythme de travail.

Source : ministère du Travail - © Observatoire des inégalités

Travail à la chaîne : travail répétitif selon une cadence déterminée sur un produit qui, soit se déplace devant la personne, soit lui est transmis par son voisin, sans que soient constitués entre eux des stocks-tampons.

Source : ministère du Travail - © Observatoire des inégalités

Travail sous contrainte automatique : rythme de travail soumis à la cadence d'une machine ou dépendant d'un déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce. Lecture : en 2016, 32 % des ouvriers travaillent sous contrainte automatique.

Source : ministère du Travail - © Observatoire des inégalités



GRAPHIQUE

Pour en savoir plus :

- [« Autonomie dans le travail »](#), Synthèse.Stat' n°16, ministère du Travail, octobre 2015.
- [« L'organisation du temps de travail »](#), Synthèse.Stat' n°12, ministère du Travail, juin 2015.
- [« Conditions de travail. Reprise de l'intensification du travail chez les salariés »](#), Dares Analyses n°49, ministère du Travail, juillet 2014.

Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Emploi](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inequalitywatch.eu/Ouvriers-et-employes-un-travail-sous-contrôle>